

Conférence générale de l'UNESCO, 1960

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu sa onzième session à son siège, à Paris, du 14 novembre au 15 décembre 1960. Composée de représentants de tous les États membres, la Conférence générale se réunit tous les deux ans pour étudier et définir la politique de l'Organisation et pour établir un programme et un budget pour les deux années suivantes.

En février 1961, le président de la délégation du Canada, M. Marcel Cadieux, a présenté un rapport sur la Conférence à la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, à l'occasion de sa réunion annuelle à Toronto. Le passage suivant est extrait de son exposé:

A LA FIN de la Conférence, on entendait dire couramment qu'à la onzième session l'UNESCO était parvenue à sa maturité. Ce jugement, tout en étant un peu simpliste, contient beaucoup de vérité. La session a suivi, d'après l'expression du directeur général, "quatorze années de formation patiente". Pendant cette période, l'UNESCO a réalisé nombre de projets importants qui ont témoigné concrètement de sa maturité. A cette session, l'Organisation a montré une assurance nouvelle, celle d'une institution efficace des Nations Unies, capable de faire face énergiquement aux responsabilités croissantes qui lui sont confiées. Le progrès de l'Organisation est manifeste dans l'augmentation de son budget ordinaire, lequel est passé de 26 millions de dollars pour 1959-1960 à 31.5 millions pour 1961-1962; dans ses plans relatifs à des projets spéciaux, d'une valeur de 25 millions de dollars de plus, qui doivent être exécutés dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial; dans son besoin d'un personnel plus nombreux, pour lequel la construction d'un quatrième édifice a été approuvée. Le progrès est aussi évident dans la structure du programme que le directeur général, après avoir consulté le Conseil exécutif et les États membres, a soumis à l'étude et à l'approbation de la Conférence; son programme s'est révélé éminemment flexible et adaptable aux conditions nouvelles auxquelles l'Organisation doit faire face.

L'entrée des États africains nouvellement indépendants dans l'Organisation a rendu plus urgentes les tâches à venir. Le nombre des membres de l'UNESCO, qui était de 81 à l'ouverture de la dixième session en 1958, s'est élevé, avant la fin de la session de 1960, à 104, dont 98 de plein exercice et six associés.

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres, bon nombre des délégations plus anciennes ont désigné la réunion de 1960 sous le nom de la "session de l'Afrique". Cela devait être confirmé de nombreuses manières au cours de la session, dans laquelle les nouveaux membres, après s'être familiarisés avec la nature de leurs responsabilités, ont joué un rôle actif et enthousiaste. Leur pré-

sence
haute
ces co
et ass
Confé
O
et la
ment
lemen
manif
étaient
ment
hongr
front
divers
coexi
l'adm
tions
et à
le dir
social
denta
les É
T
onziè
quel
qui p
Édu
Dan
dan
con
Mo
mèr
L'U
dév
faç
dév
val
une
sur
Ur